

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

-----



## Délibération n° 19-01 du 26 septembre 2025

### **PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL ACTUALISÉ 2022-2027 – RÉSIDENCES ET PARCOURS EN COLLÈGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AGORA » – ÉDITION 2025-2026 – SUBVENTIONS – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-III-02 du 4 mars 2021 relative à la mise en œuvre du programme « AGORA, éducation aux médias et à l'information, pour la liberté d'expression »,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-VII-21 du 3 juillet 2025 relative à l'approbation du projet éducatif départemental 2022-2027 actualisé,

Vu le règlement de l'appel à projets des résidences « Agora » en collèges au titre de l'année scolaire 2025-2026 approuvé par sa délibération n°19-01 du 05 décembre 2024,

Vu le règlement des parcours en collèges « La culture et l'art au Collège » (CAC) et « Éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression » (AGORA) au titre de l'année scolaire 2025-2026 approuvé par sa délibération n°08-04 du 30 janvier 2025,

Vu la convention triennale 2024-2026 avec l'association F93 approuvée par sa délibération n°08-01 du 07 mars 2024,

Vu la convention triennale 2025-2027 avec l'association Citoyenneté jeunesse en Seine-Saint-Denis approuvée par sa délibération n°08-01 du 30 janvier 2025,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis approuvée par sa délibération n°03-01 du 30 janvier 2025,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE, au titre des parcours AGORA 2025-2026, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 48 000 euros à l'association Citoyenneté Jeunesse Seine-Saint-Denis,
- 4 000 euros à l'association Compagnie Coupes de colère,
- 4 000 euros à l'association Étonnant cinéma,
- 28 000 euros à l'association F93,
- 4 000 euros à l'association Fake off,
- 12 000 euros à l'association La Chance pour la Diversité dans les Médias,
- 4 000 euros à l'association Making Waves,
- 4 000 euros à l'association Racines sur ciel – RSC,
- 4 000 euros à l'association RCP Médiation,
- 4 000 euros à l'association Suivez la Flèche,
- 8 000 euros à l'association Transonore ,
- 4 000 euros à l'EPCC Ateliers Medicis,
- 4 000 euros à la SCOP Omnicité ;

- APPROUVE, au titre des parcours AGORA pour l'année scolaire 2025-2026, les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les structures suivantes :

- association Citoyenneté Jeunesse Seine-Saint-Denis,
- association F93,
- association Making Waves ;

- ALLOUE, au titre des résidences AGORA pour l'année scolaire 2025-2026, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 12 000 euros à l'association Bondy Blog,
- 12 000 euros à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse de Seine-Saint-Denis,
- 10 000 euros à l'association Chronos et Kairos,
- 36 000 euros à l'association Citoyenneté Jeunesse Seine-Saint-Denis,
- 12 000 euros à l'association Making Waves,
- 12 000 euros à l'association Transmission,
- 12 000 euros à l'association Transonore ;

- APPROUVE, au titre des résidences AGORA 2025-2026, les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Bondy Blog,
- Centre de promotion du livre de jeunesse de Seine-Saint-Denis,
- Chronos et Kairos,
- Citoyenneté Jeunesse Seine-Saint-Denis,
- Making Waves,

- Transmission,
  - Transonore ;
- ALLOUE, au titre de l'aide au fonctionnement la subvention suivante :
- 20 000 euros à l'association Making Waves ;
- APPROUVE, au titre de l'aide au fonctionnement, la convention dont le projet est ci-annexé à conclure avec l'association Making Waves ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*